



# Association Tennis de Table MÉSANGER

## TOURNOI NATIONAL DE TENNIS DE TABLE

**Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024**

# RÈGLEMENT

L'Association Tennis de Table Mésanger (44) organise un tournoi national homologué sous le numéro

**1819/2023B**

ouvert à tous les licencié.e.s titulaires d'une licence "**compétition**"  
de la Fédération Française de Tennis de Table.

---

## Article 1 – Date et lieu

Le tournoi se déroulera au Complexe Sportif du Pont Cornouaille le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024, de 8 h à 22 h.

L'adresse des salles est la suivante : 378 rue Cornouaille (route de Pannecé) – 44522 MÉSANGER.

---

## Article 2 – Matériel et infrastructure

L'ATT Mésanger met à votre disposition 24 tables pour la compétition. Vous disposerez également de marqueurs, de tables d'arbitrage et de chaises.

Du côté infrastructure, le gymnase est un lieu public, c'est pourquoi nous vous demandons de maintenir cet endroit propre. Toute dégradation sera à la charge de la personne concernée.

Durant le tournoi, vous aurez accès à :

- 2 salles pour la compétition ;
- Des gradins ;
- Deux vestiaires masculins et deux féminins avec douches chaudes.

---

## Article 3 – Tableaux, droits d'inscription, horaires, lots

Tableaux	Début	Catégories	Nb inscrits maxi	Tarifs	Dotations			
					1er	2ème	3ème	4ème
<b>A</b>	8h30	< 900 (500 à 899) "Mandarine RH"	72	8 €	40 €	30 €	20 €	20 €
<b>B</b>	9h30	< 1300 (500 à 1299)	72	8 €	60 €	50 €	30 €	30 €
<b>C</b>	10h30	< 700 (500 à 699)	72	8 €	40 €	30 €	20 €	20 €
<b>D</b>	11h30	< 1100 (500 à 1099)	72	8 €	50 €	40 €	20 €	20 €
<b>E</b>	12h30	< 1800 (500 à 1799)	72	8 €	80 €	60 €	40 €	40 €
<b>F</b>	13H30	< 1500 (500 à 1499)	72	8 €	80 €	70 €	50 €	50 €
<b>G</b>	14H30	Féminines	72	8 €	150 €	110 €	55 €	55 €
<b>H</b>	15H30	TOUTES SERIES "Misterping"	72	8 €	150 €	110 €	55 €	55 €

---

## Article 4 - Inscription au tournoi

Les inscriptions au tournoi se feront jusqu'au 30 avril 2024 à 22 h exclusivement via la plateforme HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/association-tennis-de-table-mesanger/evenements/tournoi-national-du-1er-mai-2024>

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'absence non excusée avant l'heure limite d'inscription.

Les points pris en compte sont ceux du début de la phase 2 - saison 2023-2024.

IMPORTANT - Les droits d'inscription sont à régler en ligne au moment de votre inscription.

Chaque participant.e peut s'inscrire dans **2 tableaux**.

Les joueurs ou joueuses éliminé.e.s de tous leurs tableaux auront la possibilité de s'inscrire, sur place, dans un autre tableau, avec l'accord du Juge-Arbitre.

En fonction de l'avancement de la compétition, les joueurs ou joueuses éliminé.e.s d'un seul tableau pourront éventuellement s'inscrire dans un autre par annonce au micro.

**En l'absence de tableau "jeunes", les poussin e s ne peuvent participer à ce tournoi.**

---

## Article 5 - Règles applicables

Les règles d'arbitrage sont celles des règlementations fédérales en vigueur. La présentation de la licence (phase 2) est obligatoire sous forme numérique (Appli FFTT) ou sous forme papier.

Le Juge-Arbitre de la compétition sera M. Thomas BERTIN. Il sera assisté par M. Tanguy FROMENTIN, entraîneur joueur de l'ATM.

L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux joueurs et à l'arbitre. Les joueurs évolueront en tenue sportive réglementaire (short et chemisette/tee-shirt) et chaussures de salle propres.

**ATTENTION** : les balles plastiques étant blanches, **short et chemisette/tee-shirt blancs sont interdits.**

---

## Article 6 – Pointage – mise en poule et tirage au sort

**Les joueurs doivent se faire pointer 30 mn avant le début de leur 1er tableau. La vérification de la licence en règle sera effectuée à cette occasion.**

Tout.e joueur ou joueuse non pointé.e et n'ayant pas prévenu à temps (coordonnées du contact – cf. article 13) pourra voir sa participation refusée ou être remplacé.e par un.e joueur ou joueuse sur liste d'attente.

La mise en poule sera faite environ 20 à 30 minutes avant chaque tableau et le tirage au sort public pour la mise en tableau, dès la fin des poules correspondantes.

---

## Article 7 - Forfaits

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Le forfait d'un joueur peut être prononcé par lui-même auprès des juges arbitres pendant la compétition.

Dans le cas où un joueur ne se présenterait pas à la table de jeu à laquelle il est appelé, le JA pourra prononcer le **forfait du joueur 5 minutes après le 3ème appel de son nom**.

---

## Article 8 - Récompenses

La dotation totale du tournoi est d'une valeur globale de 1 730 € en numéraire.

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

Les podiums seront faits à la fin de chaque tableau.

---

## Article 9 - Rencontres

Le déroulement du tournoi pour les tableaux simples se fera en poules de 3 où les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Toutes les parties du tournoi se dérouleront au meilleur des cinq manches. L'arbitrage sera assuré par les joueurs.

Toutes les rencontres se joueront en balles plastiques blanches agréées ITTF fournies par le club organisateur.

---

## Article 10 - Buvette

Une buvette et une restauration seront à disposition des participants tout au long de la journée.

---

## Article 11 - Responsabilité de l'ATT Mésanger

L'ATT Mésanger décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes etc. dont pourraient être victimes les joueurs ou joueuses.

---

## Article 12 - Approbation du règlement

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

---

## Article 13 - Contact

Michel PASSELANDE – 06 80 98 34 57 - [tournoimesanger44522@gmail.com](mailto:tournoimesanger44522@gmail.com)